

disponibles en équilibre avec la demande à des prix qui minimiseraient le besoin de paiements complémentaires. L'organisme central pourrait également faciliter l'expansion de la base de la production canadienne au moyen de contrats internationaux, à partir des approvisionnements existants et des contingents accordés, lorsque les prix intérieurs le permettraient, ou à l'extérieur du système de contingentement, par des contrats avec les grands exploitants, lorsque les conditions du marché le permettront.